

# Educateur/accompagnateur dans une unité / un centre psychiatrique

(H/F/X)

Code  
6273



14

**Objectif général:** Encadrer, d'un point de vue socio-thérapeutique, un groupe de patients/résidents attribués afin de leur offrir un climat de vie spécifique qui maintient ou augmente leur bien-être et leur autonomie et les prépare pour la réintégration.

## ACTIVITÉS

- Soutenir les patients/résidents sur le plan psychosocial

## TÂCHES

- Accueille et accompagne les nouveaux patients/résidents;
- Enseigne aux patients/résidents diverses aptitudes (tels que des loisirs utiles, des activités de jour, des aptitudes en matière d'hygiène et d'entretien ménager);
- Organise, en collaboration avec l'équipe, des activités individuelles ou en groupe et des programmes (tels que du sport, de la cuisine et des activités créatives), y participe et observe;
- Crée un climat optimal pour les patients/résidents en leur offrant une structuration dans leur environnement (ex. respecte les horaires);
- Stimule les patients/résidents à établir des contacts sociaux, facilite leur relation avec leur proches et leurs amis ainsi que leur réintégration dans la société;
- Encadre et soutient les patients/résidents sur le plan pratique, émotionnel et social;
- Effectue des entretiens individuels et de groupe;
- Ecoute les préoccupations des patients/résidents et discute avec eux;
- Sert de médiateur lors de conflits et intervient en situations de crise;
- Stimule l'autonomie des patients/résidents;

- Exécuter des tâches soignantes

- Aide les patients/résidents lors des soins corporels et d'hygiène quotidiens, tels que s'habiller, se laver, se raser;
- Veille au confort général des patients/résidents;
- Aide les patients/résidents à manger et à boire (patients ne souffrant pas de troubles de la déglutition ou n'étant pas nourris par sonde);
- Exécute des tâches ménagères, comme préparer et distribuer les repas et ranger les chambres;

- Discuter et se concerter au sujet du groupe cible avec les collègues

- Participe à des réunions d'équipe concernant l'état de santé et l'évolution des patients/résidents et des problèmes éventuels;
- Participe à des groupes de travail multidisciplinaires concernant des thèmes spécifiques (ex. groupe de travail "maîtrise de l'agressivité", groupe de travail "soins des psychoses");
- Informe les médecins/psychiatres concernant les observations ou d'évolutions éventuelles;

- Effectuer des tâches administratives

- Remplit divers formulaires et documents et en assure le suivi;
- Observe les patients/résidents et tient à jour leur dossier individuel;

# Educateur/accompagnateur dans une unité / un centre psychiatrique

(H/F/X)

Code  
6273



14

## CRITÈRES

### Connaissance et savoir-faire

- Possède des connaissances des syndromes psychiques, des techniques de soins et de dynamique des groupes;
- Sait travailler avec les outils informatiques nécessaires;
- Possède des aptitudes administratives;
- Période de familiarisation: 3 - 6 mois

### Gestion d'équipe

- Pas d'application;

### Communication

- Possède les aptitudes sociales nécessaires pour accompagner les patients/résidents souffrant de problèmes psychiques;
- Possède des aptitudes à l'écoute;
- Ecoute les patients/résidents et leur proches, les soutient dans des périodes difficiles, les encadre sur le plan psychosocial et les stimule dans l'établissement de contacts sociaux;
- Se concerte dans divers groupes de travail au sujet de thèmes spécifiques (ex. gestion de l'agressivité);
- Se concerte avec les collègues, le responsable hiérarchique et le médecin au sujet de l'état de santé des patients/résidents;

### Résolution de problèmes

- Fait appel aux collègues, au responsable hiérarchique ou au médecin en cas de problèmes liés aux patients (ex. agressivité, abus d'alcool) et cherche une solution en concertation avec eux;
- Contacte le responsable hiérarchique en cas d'anomalies ou de problèmes pratiques;

### Responsabilité

- Se charge de l'accompagnement individuel et en groupe des patients/résidents;
- Est discret avec les informations confidentielles;

### Facteurs d'environnement

- Contact direct quotidien avec la saleté, les mauvaises odeurs, la poussière ou les excréments de personnes;
- Le travail sur écran (<80%) est une exigence à l'exercice de la fonction;
- De lourdes charges doivent de temps à autre être déplacées;
- Les activités exigent de faire appel régulièrement à la force ou de travailler dans une position inconfortable;
- De temps à autre, contact avec des maladies contagieuses;
- Contact personnel régulier avec la maladie, la souffrance ou la mort;
- Contact quotidien avec des personnes fortement agressives, tant physiquement que verbalement, de sorte que des actes violents peuvent survenir;



## L'IFIC VOUS INVITE A LIRE ATTENTIVEMENT LES INFORMATIONS SUIVANTES :

- O A L'EXCEPTION DES TITRES DE FONCTIONS PROTÉGÉS PAR LA LÉGISLATION, LES TITRES DES FONCTIONS SECTORIELLES SONT STRICTEMENT INDICATIFS, C'EST-À-DIRE QU'ILS SERVENT UNIQUEMENT À FACILITER L'IDENTIFICATION DES FONCTIONS AU SEIN DE L'ÉVENTAIL SECTORIEL (GRÂCE À UN TITRE CHOISI SUR BASE DE L'USAGE MAJORITAIRE CONSTATÉ). CEPENDANT, UN MÊME TITRE DE FONCTION PEUT PARFOIS RECOUVRIR DES RÉALITÉS DIFFÉRENTES SUR LE TERRAIN. DONC, SEUL LE CONTENU (ET NON LE TITRE) DE LA FONCTION PEUT ET DOIT SERVIR DE BASE POUR L'ATTRIBUTION D'UNE FONCTION SECTORIELLE.
- O PAR SOUCIS DE LISIBILITÉ, NOS DESCRIPTIONS DE FONCTIONS SONT RÉDIGÉES AU MASCULIN. CEPENDANT, L'ENSEMBLE DE DESCRIPTIONS DE FONCTIONS S'APPLIQUENT À TOUS LES GENRES (M/F/X).
- O LES ÉLÉMENTS SUIVANTS SONT CONSIDÉRÉS COMME ÉTANT LA NORME POUR L'EXERCICE DE TOUTES LES FONCTIONS ET NE SONT DONC PAS DÉCRITS/RAPPELÉS AU SEIN DE CHAQUE DESCRIPTION DE FONCTION, SAUF LORSQU'ILS CONSTITUENT UNE PART SPÉCIFIQUE DE L'ACTIVITÉ :
  - **Le respect de la légalité est la norme pour toutes les fonctions, qui doivent s'exercer conformément aux modalités et conditions prévues dans les différentes sources légales, réglementaires ou conventionnelles d'application tant au niveau sectoriel qu'institutionnel (législations, codes, conventions, procédures, protocoles, etc.).**
  - **Le respect de la confidentialité ou du secret professionnel dans l'exercice de la fonction: s'appliquent à tous conformément à la législation relative au contrat de travail (Article 17, 3°, de la loi du 3 juillet 1978)**
  - **La collaboration aux projets et le soutien des collègues font partie de l'exercice normal de toute fonction (ex : entraide ponctuelle, accueil et accompagnement de jobistes ou nouveaux collègues, participation aux réunions d'équipes, etc.)**
  - **La participation à la vie sociale de l'institution fait partie de l'exercice normal de toute fonction (ex: participation à l'organisation d'évènements internes).**
  - **Le maintien des connaissances : les titulaires de la fonction sont amenés tout au long de leur carrière à s'adapter aux évolutions de leur métier (ex : en suivant les formations organisées par l'employeur, en se tenant au courant des évolutions du métier ou en réalisant des recherches documentaires dans leur domaine d'activité). Le niveau de formation requis pour l'exercice d'une fonction sectorielle repris à la rubrique « connaissance et savoir-faire » englobe la formation en tant que telle ainsi que la formation continue légalement obligatoire pour l'exercice de la fonction en question.**